RESTAURATION SCOLAIRE ET INTERNAT

publié le 08/03/2024 - mis à jour le 11/03/2024

Descriptif :

Modalités de fonctionnement du service de restauration et d'hébergement.

Sommaire :

- Inscription à la restauration
- Paiement de la restauration

RESTAURATION SCOLAIRE ET INTERNAT

Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement (PDF de 123.1 ko)
Récapitulatif du service de restauration et d'hébergement (PDF de 437.1 ko)

Inscription à la restauration

Le lycée propose 4 formules d'inscription à la restauration :

- Demi-pensionnaire 4 jours *(Lundi, mardi, jeudi, vendredi)*,
- Demi-pensionnaire 5 jours *(Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)*,
- Interne *(L'internat se situe au lycée Marc Godrie)*,
- Externe *(Repas ponctuel possible)*.

Modalités d'inscription à la restauration et à l'internat (PDF de 465.5 ko)
Tarifs de restauration et d'hébergement 2024 (PDF de 89.6 ko)

Paiement de la restauration

- Par chèque bancaire auprès de l'intendance,
- En espèces auprès de l'intendance,
- Par virement bancaire sur le compte du lycée,
- Par carte bancaire sur le site EduConnect.

Paiement par carte bancaire (PDF de 588.6 ko)
Tutoriel paiement carte bancaire (EduConnect) (PDF de 1.4 Mo)

En raison d'un changement de logiciel, le règlement par prélèvement automatique ne sera pas possible pour l'année scolaire 2024/2025. Cependant, un échéancier pourra être mis en place. La demande est à effectuer auprès de l'intendance à l'adresse mail suivante : int.0860021f@ac-poitiers.fr.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.